

Image not found or type unknown



Taxe foncière de mon ex mari

Par **cassy**, le **28/10/2008** à **08:55**

séparée depuis 12 ans, les impôts me réclame la taxe foncière de mon ex mari. Un acte de séparation de biens a été rédigé, mais le notaire qui la fait n'est plus en exercice. Après renseignements pris auprès de son successeur, il s'avère que l'acte n'a jamais été publié. Le successeur me dit que l'acte n'est pas valable et que je dois le faire refaire moyennant une somme de 1900 €.

Mon salaire mensuel est de 866€ par mois et j'ai un enfant étudiant à charge.

Dois-je m'acquitter de cette dette ?